

MELJAC 2022



BULLETIN MUNICIPAL

Meljacoises, meljacois

Encore une année passée sous le signe de restrictions qui tardent pour toutes et tous à disparaître afin de laisser place à une existence plus sereine et libre ! Le contexte sanitaire s'améliore mais, à l'heure de la rédaction de ce bulletin, la situation reste fragile malgré de réelles avancées dès le printemps dernier.

La vie et les manifestations locales de notre commune et ses alentours tardent à reprendre sous les contraintes sanitaires nationales. Malgré tout, quelques événements locaux nous ont permis de retrouver un lien social si important dans notre commune rurale. Nos associations peinent, même avec l'allègement des contraintes, à organiser les manifestations habituelles. Elles restent néanmoins actives et ont besoin plus qu'avant de soutien, de participations et de bénévoles pour passer cette crise.

Certains projets de notre commune sont eux aussi retardés par cette pandémie. Les travaux d'entretien des voiries et les investissements annoncés l'année dernière ont été réalisés pour la majorité d'entre eux. Le projet de café associatif, largement dépendant de la volonté et de l'implication de bénévoles avance plus lentement et souffre également du contexte mais nous continueront à l'accompagner. Les travaux d'adressage suivent leurs cours et 2022 verra probablement l'arrivée des nouvelles adresses et les signalisations qui les accompagnent.

Par ailleurs, cette situation a aussi des effets positifs ! En effet, nous constatons une arrivée massive de nouveaux habitants sur notre territoire. De nombreux biens immobiliers, vacants depuis un certain temps, ont été acquis au sein de notre petite commune rurale. Meljac serait devenue attractive et profite aussi de « l'exode urbain post covid19 ». Nous souhaitons évidemment la bienvenue à tous ces nouveaux habitants et espérons qu'ils trouveront à Meljac le calme et la proximité de la nature qu'ils recherchaient.

Pierre BOUSQUET et toute l'équipe municipale vous souhaite de très belles fêtes de fin d'année en prenant bien soin de vous ainsi qu'une belle et heureuse année 2022.

Le Conseil Municipal

BUDGET DE L' ANNEE 2021

• FONCTIONNEMENTS

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	
Excédent antérieur reporté	4 788€	Eau, électricité, carburants petits matériels	5 931€
Redevance assainissement	2 436€	Fournitures administratives	124€
Contributions directes, droits mutations	31 056€	Entretien de terrains, de bâtiments et de voirie	3 040€
Autres (TH-TF, Elus locaux, FPIC...)	9 331€	Entretien matériel	25€
Dotation forfaitaire	49 560€	Maintenance copieur et informatique	3 548€
Dotation Solidarité Rurale	10 932€	Primes d'assurances	4 390€
Autres Dotations	6 341€	Fêtes et cérémonie	197€
Locations (appartements, salle des fêtes)	12 230€	Transports scolaires	4 625€
		Frais d'affranchissement et téléphone	840€
		Salaires, cotisations, URSSAF, CG, CNRACL, IRCANTEC	15 710€
		Remb. Frais de fonctionnement écoles primaires	4 970€
		Taxes foncières	1 090€
		Attributions de compensation CCN	23 323€
		Indemnités élus	13 325€
		Services d'incendie	2 947€
		Cotisations SIEDA, FODSA, CCN, SIVU Cassagnes...	1 009€
		Subventions associations	3 634€
		Emprunts	2 360€
TOTAL	126 674€	TOTAL	114 411€

- INVESTISSEMENTS

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Emprunts	16 788€	FCTVA	1 045€
Ordinateur mairie	1 296€	Excédent de fonctionnement	24 171€
TOTAL	18 084€	TOTAL	25 216€

- SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Les amis de la Fontanelle	80€
Ass. de lutte contre le cancer	100€
Meljac.net	200€
Société de chasse de Meljac	200€
ADMR de Naucelle	472€
Les Aînés de Meljac	200€
Comités d'animation de Meljac	200€
APE de Rullac (Association des Parents d'Élèves)	2 182€
TOTAL	3 634€

ETAT CIVIL 1921

NAISSANCES

ALBINET Aimé	Le Vergnas	19 janvier
BOYER François	Le Suc Cargadou	28 juillet
BOYER Ida	Le Puech Issaly	03 mars
BOYER Maria	Meljac	20 février
BOUTEILLE Marcel	Meljac	04 décembre
ENJALBERT Marie	Gintou	10 avril
LOUBIERE Aimé	Le Mas Ricard	19 décembre
PANIS Elisa	Meljac	12 avril
SIGAL Albert	Le Martinesq	26 février
VIGROUX Marius	Meljac	28 août

MARIAGES

GAUBERT Joseph et ALBINET Maria (Lédergues/Le Mas Ricard)	27 avril
RAME Jean-Antoine et ROUBE Justine (St-Just/Le Mas Ricard)	09 octobre

DECES

ALBINET Aimé	Le Vergnas	28 août
ALBINET Albert	Le Féraldesq	25 janvier
ALARY François	Le Féraldesq	09 septembre
BERNET Fernande	La Tourénie	12 juillet
BOURNHOL Marie-Virginie	Le Puech Issaly	24 mai

BOYER François	Le Suc Cargadou	28 juillet
FICHES Marianne	Meljac	07 avril
GABEN Clément	Grascazes	05 janvier
MEJANES Marie-Emilie	Meljac	23 août
ROUBE Léon	Le Mas Ricard	19 août 1914 (constatation de décès)
SIGAL Albert décès)	Le Cap Fourquet	09 novembre 1914 (constatation de
SIGAL Paulin	Le Martinesq	08 juillet

ETAT CIVIL 2021

Cet article ne peut être mis à jour que si le secrétariat de Mairie est mis au courant de l'évènement (naissances, décès, ...)

MARIAGE :

Félicitations à

- Géraldine MULLER et Olivier HADDAD domiciliés au Gintouqui se sont dit « OUI » le 07 août dernier.

DECES :

Toutes nos sincères condoléances aux familles de :

- Maria PELISSIER veuve ENJALBERT décédée le 13 août

Décès hors commune :

- Claude AMAT décédé le 13 février
- Louis MASSOL décédé le 22 novembre
- André RAMES décédé le 2 décembre

Ce qui a été réalisé en 2021...

• Entretien de la voirie

Cette année encore, des travaux d'entretien de la voirie communale ont été réalisés par le biais de la compétence voirie de la communauté des communes du Pays Ségali pour un montant d'environ 30.000€. Quatre secteurs ont été concernés :

- La Baraque de Marcillac
- Une portion de la route du Martinesq
- La route du Puech Issaly
- Un petit tronçon du Féraldesq (à proximité de la ferme Tayac)

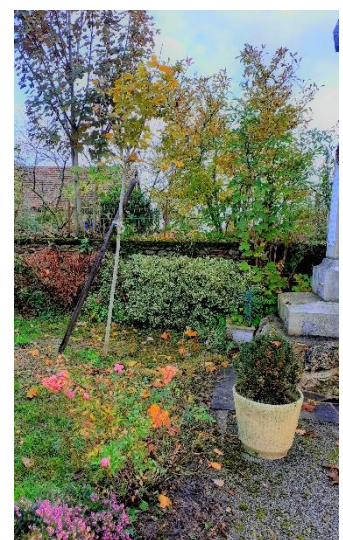
Le Pays Ségali est intervenu au pont de Gintou afin de le nettoyer et le restaurer. Et la Croix a été peinte et replacer sur son socle initial par l'agent municipal.



Afin de sécuriser le carrefour de la route de Grascazes Basses et de la départementale, la mairie a fait l'acquisition de deux miroirs qui ont été posé par l'employé municipal en début d'année sur le terrain de Michel et Odile Pomies que l'on remercie.

• Arbres du Monument aux Morts

Suite à la chute de l'arbre qui était à la Pierre ainsi que celui qui était sec à proximité du Monument aux Morts, deux autres arbres sont venus les remplacer et égayer la place du Monument aux Morts. Il s'agit d'un orme de Sibérie et d'un érable.



• Chemins de randonnée

Suite au mauvais état du chemin du Puech Issaly vers le village et au mécontentement de certains randonneurs, notre employé municipal a, à plusieurs reprises, entrepris son entretien (élagage des branches gênantes, ronces, débroussaillage, ...)

Le chemin de la Bastide (côté Puech Issaly) a également dû être nettoyé par plusieurs habitants de Meljac.

Un second chemin a été balisé sur la commune, grâce à l'intervention d'une quinzaine de bénévoles, une boucle a été créée, démarrant à Grascazes et passant par la cascade du Païdol. Cette randonnée a été répertoriée par le Pays Ségali. Vous trouverez les explications sur les sites du GAEC du Païdol, et celui de meljac.net et sur le lien suivant :

https://www.tourisme-aveyron.com/en/diffusio/tourist-tour/randonnee-la-boucle-des-deux-cascades-meljac_TFO432144545782

• Occitan-Aveyron

Le 6 juillet dernier, l'association Aveyron-Occitan est intervenue à Meljac pour son projet de territoire visant à récolter des témoignages de la vie en Ségala. Une dizaine de meljacois ont accepté de se livrer au travers de chansons occitanes, de récits, ... Témoignages qui devraient être prochainement mis en ligne sur le site <https://www.occitan-aveyron.fr/fr>

Une plaque avec l'inscription « ostal de comuna » va également être installée sur la façade de la mairie.



- **L'Adressage**

L'évolution de nos adresses postales est toujours en cours sur notre commune. C'est une modification importante pour nos lieux d'habitations qu'il ne faut donc pas précipiter.

Nous vous avons consulté cette année dans le but d'adapter la structure des nouvelles adresses pour satisfaire à la fois le gain de sécurité, et le maintien des noms de lieux-dits historiques afin d'éviter à terme leur disparition.

Le conseil municipal s'est attaché à ce que les demandes des citoyens meljacois sur cette question soient respectées. En effet, la construction des adresses de notre commune se fera de deux façons différentes, à la fois sur la base de numéros associés à des noms de routes ou de rues sur le modèle citadin, mais aussi sur un modèle conservateur reprenant les noms des lieux-dits associés à un numéro. Ainsi, pas de normalisation sur la commune de Meljac ! Les nouvelles adresses seront à l'image de chaque habitant de la commune dans le respect de leur volonté.

Les modifications apportées par ce nouveau travail effectué par le conseil municipal ont été validés par l'instance technique en charge de la gestion du dossier au niveau du SMICA.

Dorénavant les élus de Meljac travaillent à la mise en place concrète sur le terrain de ces nouvelles adresses. En effet, de nouveaux noms de routes ou de rues seront créés alors il faudra ajouter des panneaux signalétiques pour les indiquer. De plus, là où nous avons décidé de conserver les noms des lieux dits nous conforterons alors leurs signalétiques pour qu'il y ait une meilleure visibilité. Pour compléter cette visibilité nous avons choisi de rajouter sur certaines intersections, des panneaux de signalisation indiquant les lieux dits de notre commune. Ces évolutions impliquent évidemment un investissement dans de nombreux panneaux qui rentreront dans le budget d'investissement réservé depuis 2019 et prévu pour ce projet.

Vous comprenez ainsi que votre domicile aura demain un numéro, et pour une harmonie sur notre territoire, la commune fournira une plaque numérotée à chaque habitation.

Ce travail d'adressage va donc se poursuivre et dès que cela sera effectif nous vous communiquerons votre nouvelle adresse. Cette adresse sera utilisable seulement à partir de ce moment là.

Aujourd'hui les adresses restent inchangées, et nos adresses actuelles sont encore officiellement utilisables, il n'est pas nécessaire d'anticiper cette évolution.

- **Ecran de projection**

Comme nous avons pu l'évoqué précédemment, il avait été envisagé d'équiper la salle des fêtes d'un écran de projection. A ce jour, l'Etat nous a refusé la subvention demandée (DETR). En revanche, le département nous a récemment alloué une aide à hauteur de 800€, ce qui nous permettra d'acquérir sereinement l'équipement et finaliser ce projet.

- **SIL (Signalisation d'Information Locale)**

Il s'agit d'un projet porté par la Communauté des Communes du Pays Ségali visant à garantir une information efficace, de maintenir et améliorer la qualité du cadre de vie et des paysages, et de valoriser les attraits touristiques et économiques du Pays Ségali en mettant en valeur nos acteurs économiques et touristiques par l'implantation de panneaux de signalétiques. Le financement de ce projet est en partie à la charge de la communauté des communes du Pays Ségali (poteaux et pose). Quant au panneau, il est financé par le particulier ou la commune demandeurs.

A Meljac, le GAEC du Païdol, à Grascazes pour sa vente directe de fromages, et le Gîte les Grillons du Chapeau, au Puech Issaly, ont été intéressés par ce projet. Quant à la commune, il sera indiqué sur la place du village le début de la randonnée de la Bastide. Les panneaux de signalisation devraient donc être installés d'ici peu.

- **Café Associatif**

Le projet avance : il y a eu une visite au café associatif de Camboulazet par des conseillers municipaux. Ce café fonctionne grâce à une dizaine de bénévoles et est ouvert tous les dimanches, il propose un dépôt de journaux et des soirées à thème.

Pour l'avancée du projet, nous prévoyons d'inviter à une réunion toutes les associations du village ainsi que toutes les personnes intéressées par ce projet afin de le présenter et également de connaître les attentes de tous.

M. Kevin Magne, responsable territorial Occitanie Groupe SOS 1.000 cafés (association qui aide à la mise en place de cafés associatifs dans les communes rurales dépourvues d'un lieu de convivialité) a été contacté et se déplacera sur notre commune en début d'année.

- **Voirie**

Pour l'année 2022, l'entretien de la voirie communale va se poursuivre. A l'heure actuelle, il a été envisagé de goudronner sur une longueur de 175mètres le chemin menant au Vergnas afin de le sécuriser et de le rendre plus accessible en périodes pluvieuses.

Suite à la demande de ses habitants, une discussion va être engagée pour le chemin du Suc, avec la commune de Saint Just sur Viaur. Il y est question de l'évacuation de l'eau et de la pose de tout-venant.

- **La Mairie**

Dans la poursuite des travaux de rénovation extérieurs de la Mairie par l'ancienne municipalité, il nous a paru logique d'évoquer un éventuel projet de rénovation de l'intérieur du bâtiment de la Mairie. En effet, nous sommes à l'étude d'un projet qui vise à réhabiliter le secrétariat de Mairie afin de lui donner un coup de neuf mais aussi une valorisation de l'espace de travail de notre secrétaire. Il sera également étudié la possibilité de créer un appartement au 1^{er} étage afin de valoriser le bâtiment et de rénover l'appartement existant. Tout ceci sera étudié en fonction des capacités de notre commune à pouvoir réaliser l'ensemble ou seulement une partie de ce projet. A voir...

- **Cimetière**

Suite à plusieurs demandes, une étude va être réalisée afin d'envisager la possibilité d'intégrer un columbarium dans notre cimetière. Par ailleurs, si certaines personnes sont intéressées par cette initiative, n'hésitez pas à vous rapprocher du secrétariat de Mairie pour nous en informer.

- Plusieurs habitants de Rullac, mais aussi de Meljac, ont pris l'initiative de remettre en état la Croix de l'Homme Mort. Le socle va être consolidé et la Croix repeinte.

- **Commission voirie**

Cette année, une révision de la compétence de la voirie communautaire a été réalisée, si certains points restent inchangés, quelques modifications ont été actées. Il a été décidé pour l'ensemble de la voirie communale dans et hors agglomération à l'exclusion des places publiques, des rues, lotissements et chemins ruraux non revêtus :

- Font partis de la compétence :
 - La structure et la bande de roulement
 - Ouvrages d'art, aqueducs, murs de soutènement
 - Signalisation routière : directionnelle, police, signalisation au sol
 - Signalisation information locale (renouvellement)
 - Signalisation : panneaux de bourg ou lieu-dit
 - Remontées de bouche à clef et des regards
 - Les aménagements de sécurité hors aggro, type dégagement de visibilité, élargissements de carrefours, ...
 - Assistance technique sur les aménagements de sécurité type coussins berlinois et autres
 - Assistance sur la rédaction des arrêtés et permissions de voirie...
- Sont exclus de la compétence :
 - Fauchage, débroussaillage, élagage
 - Trottoirs et caniveaux
 - Aménagement de sécurité en aggro, type coussins berlinois et autres
 - Missions de déneigement et de nettoyage
 - Pluvial urbain

Par ailleurs, une révision de l'attribution de compensation (montant que chaque commune verse à la communauté des communes chaque année afin de réaliser les projets de la voirie communale) a été réalisée sur l'ensemble du territoire pour répondre au plus près des attentes de chacune des communes.

Une moyenne des dépenses annuelles a été calculée et a permis de revoir le montant pour chaque commune. Pour Meljac, elle a été revue à la baisse puisque elle passe de 26.000€ à 22.000€.

- **Révision du PLUi**

- Mais qu'est-ce que c'est ?

Le plan local d'urbanisme est un document d'urbanisme (PLU) communal ou intercommunal (PLUi) qui détermine les conditions d'aménagement et d'utilisation des sols. Véritable boîte à outils pour orienter l'aménagement du territoire et mettre en cohérence ses différents enjeux (habitat, mobilité, activités économiques, environnement...), le PLU(i) est aussi un vecteur majeur de retranscription du projet communal ou intercommunal. Comme les autres documents d'urbanisme, le PLU(i) doit viser à assurer les conditions d'une planification durable du territoire, prenant en compte les besoins des habitants et les ressources du territoire, et conjuguant les dimensions sociales, économiques et environnementales (dont la gestion économe de l'espace et la lutte contre l'artificialisation des sols). Il constitue un outil central pour encadrer l'aménagement opérationnel : ses prescriptions s'imposent aux travaux, constructions, aménagements, plantations, affouillements ou exhaussements des sols, ainsi que, le cas échéant, aux ouvertures d'installations classées appartenant aux catégories visées par le PLU(i).

- Concrètement pour Meljac et ses voisins...

Suite à de nombreux permis de construction et de rénovation refusés dans les communes de l'ancien canton Naucellois, les élus ont sollicité l'intervention des services de l'Etat afin d'engager une révision du PLUi. Les principales requêtes des maires sont la simplification du règlement en vigueur et l'intégration de vieux bâtiments, tels que les granges, étables désaffectées, ..., en vue de leur aménagement en espace habitable. OC'TEHA (structure associative au service du développement territorial et d'aide à l'amélioration de l'habitat) est en charge de l'étude de faisabilité de cette révision.

- **Le tri de nos déchets évolue...**

Depuis le 1^{er} novembre, les consignes de tri ont évolué. De nouveaux emballages tels que les pots, boîtes, barquettes, films plastiques, petits métaux et bien d'autres rejoignent nos poubelles jaunes pour une consigne encore plus simple : tous les emballages et papiers se trient ! Pour faire face, il est prévu par le Pays Ségali d'ajouter des poubelles jaunes aux lieux le nécessitant. L'occasion de vous informer que les sacs jaunes sont disponibles pour tous, tout au long de l'année en Mairie.

Chaque année, la communauté des communes mettait à disposition, le temps d'un week-end, une benne à ordures dans certains villages. Meljac n'échappait pas à la règle. Malheureusement, ce service a pris fin, car trop de pneus, et un coût trop élevé ont été mis en évidence. Après négociation, nous avons pu obtenir la faveur de l'avoir cette année encore sur notre commune et en effet, nous l'avons eu au mois de septembre mais c'était, à notre plus grand regret, la dernière année.

+ D'INFOS SUR LE SITE INTERNET
www.trionstouslesemballages.fr

LES ASTUCES DE MITCH

- Je n'imbrique ni ne compacte les emballages
- Je sépare les opercules des emballages
- Je laisse les bouchons vissés sur les bouteilles
- Je ne lave pas, je vide juste les emballages



LES PETITS NOUVEAUX DU TRI
DEBARQUENT PRÈS
DE CHEZ VOUS !

TESTEZ VOS
CONNAISSANCES
AVEC LE
TRI-TOUR !

SYDOM AVEYRON

3 PLACE DE LA MAIRIE 12510 OLEMPES
contact@sydom-aveyron.com
05 65 68 34 49

MÉMOTRI

NOUVEAU TRIONS TOUS LES EMBALLAGES !



SYDOM
Aveyron

CITEO



NOUS TRIONS DÉJÀ...

TOUS LES FLACONS
& BOUTEILLES EN PLASTIQUE



TOUS LES EMBALLAGES EN CARTON & BRIQUES



TOUS LES PAPIERS



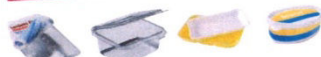
TOUS LES EMBALLAGES MÉTALLIQUES



MAINTENANT TRIONS TOUS LES EMBALLAGES !

TOUS LES
EMBALLAGES
EN PLASTIQUE

TOUTES LES BARQUETTES



TOUS LES POTS, BOÎTES & TUBES



TOUS LES SACS, SACHETS & FILMS



LISTE NON EXHAUSTIVE : tous les emballages se trient, quels qu'ils soient.

TOUS LES
PETITS
MÉTAUX

TOUS LES BOUCHONS, COLLERETTES,
CAPSULES & OPERCULES



TOUS LES SACHETS, POCHEs & TUBES



TOUS LES AUTRES PETITS MÉTAUX



+ D'INFOS SUR : www.trionstouslesemballages.fr



CITEO

SYDOM
Aveyron

Elagage

Il est important de rappeler que l'entretien des haies et l'élagage des arbres en bordure de routes et de chemins, sont à la charge des propriétaires.

Des abords élagués, un réseau préservé

En favorisant une démarche pérenne et récurrente d'élagage au sein de la collectivité, le taux de signalisations diminue de 50%.

Par ailleurs, en coordination avec les opérateurs, des campagnes d'élagage peuvent être organisées par les collectivités sur l'ensemble de leur territoire. Ces initiatives ont déjà démontré toute leur efficacité dans la sauvegarde de ces réseaux.

L'élagage est une responsabilité collective qui bénéficie aux citoyens, à la collectivité et aux opérateurs.

Sécurité des personnes, préservation des réseaux, esthétisme des parcs et jardins et santé des végétaux.

L'élagage, une responsabilité collective au bénéfice de tous

Afin de prévenir l'endommagement des réseaux de communications électroniques et de permettre le déploiement de ces réseaux, l'élagage est un combat commun que nous, Orange, devons mener avec les collectivités locales et qui s'inscrit dans un cadre législatif qu'il convient de faire respecter.

Les efforts d'Orange pour entretenir le réseau ne faiblissent pas puisque nous continuons de le moderniser, d'intervenir pour assurer sa maintenance préventive et de poursuivre son déploiement.

Si une coopération d'Orange avec les collectivités locales est incontournable et vertueuse, la commune peut également inciter les propriétaires à anticiper et à réaliser un élagage régulier.

Par ailleurs, un référent du réseau cuivre par département est identifié au sein d'Orange. Il est un interlocuteur privilégié pour échanger sur les difficultés rencontrées et, dans le cas d'une action d'élagage à entreprendre, adapter la démarche adéquate selon la situation juridique de l'occupation identifiée.

Les bénéfices de l'élagage

Il apparaît indispensable de conserver une cohérence entre les politiques environnementales actuelles et le développement et le bon fonctionnement de nos outils de communication.

L'élagage et le débroussaillage permettent notamment d'éviter les chutes de branches et de limiter les risques de détérioration des installations qui pourraient entraîner une interruption des services.

Les bénéfices de l'élagage sont multiples pour

La collectivité

Garantir la sécurité des personnes.

Sauvegarder la sûreté et la commodité des passages, la conservation des chemins et garder une vision esthétique de l'environnement.

Préserver les réseaux filaires aériens.

Maintenir la continuité des services de communication.

Accélérer le déploiement du réseau fibre.

Développer l'attractivité du territoire grâce à un réseau de qualité favorisant le télétravail.

Le propriétaire

Favoriser une bonne santé de ses arbres et préserver leur qualité, leur esthétisme et un confort de récolte.

Limiter le ramassage des feuilles.

Prévenir la chute de branches.

Prévenir l'endommagement des équipements des réseaux de communication électronique.

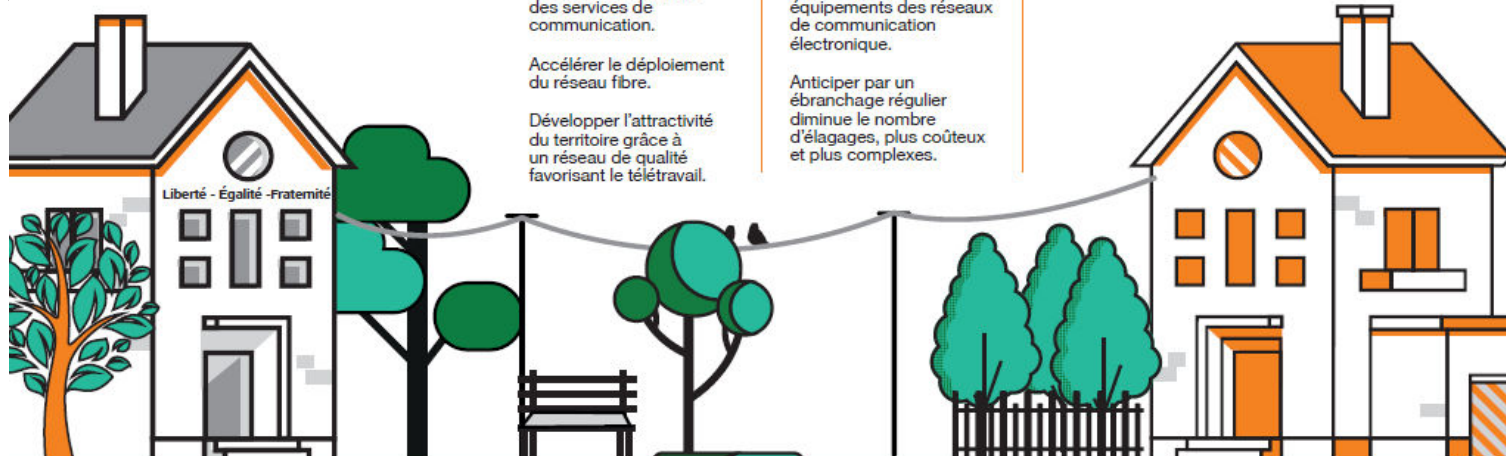
Anticiper par un ébranchage régulier diminue le nombre d'élagages, plus coûteux et plus complexes.

L'opérateur

Garantir une sécurité et une fiabilité du réseau.

Faciliter le tirage des câbles en cas de déploiement de fibre optique.

Initier une coopération avec la collectivité favorisant la sauvegarde des réseaux.





Les

ASSOCIATIONS

Meljacoises

COMITE D'ANIMATION

Encore une année particulière qui s'achève.

Nous avons bien essayé d'ouvrir les portes de la salle des fêtes en juillet avec notre participation au repas organisé par la mairie, mais malheureusement ce fut tout.

Nous espérons vivement que le réveillon de la Saint Sylvestre se fera et c'est avec joie que nous commençons à l'organiser.

Si tout va bien la Saint Blaise suivra, le dimanche 6 février.

En espérant vous revoir très bientôt, le comité d'animation de Meljac vous souhaite un joyeux Noël et une bonne année 2022.





Encore une année bien particulière qui se termine pour le Club des Aînés de MELJAC comme d'ailleurs pour les autres clubs alentours. Cependant, nous allons vous faire part des quelques activités réalisées au cours de l'année 2021, lorsque que les contraintes sanitaires nous ont permis de pouvoir nous rassembler et nous serions heureux de pouvoir vous dire quelles sont nos activités à venir mais toujours dans le contexte actuel, il est bien difficile de se projeter.

Ne sachant pas comment allait se dérouler l'année 2021 et au vu des faibles activités de 2020, le bureau a décidé de renouveler gratuitement la carte d'adhérent à tous ses membres, le club a pris à sa charge l'achat du timbre à la fédération soit 7,50 euros par carte. Le nombre d'adhérents reste stable, il est de 65 adhérents.

A Noël 2020, vu les activités restreintes de l'année écoulée, nous avons décidé d'offrir à tous nos adhérents une petite corbeille garnie.

Nous avons aussi coutume de nous réunir début janvier pour faire notre assemblée générale, remise des nouvelles cartes, suivie du partage de la galette. Au cours de cette réunion, les diplômes des dicos d'or étaient remis aux lauréats. Il ne nous a pas été possible de programmer cet après-midi.

Ensuite, le premier dimanche de mars, c'est notre quine, annulé aussi.

Mais en début d'été, la situation épidémique semblait se stabiliser, et nous avons pu ainsi programmer le repas offert par le club. Cinquante-cinq convives ont participé à la gratounade préparée par le restaurant l'Oasis et servie à Meljac à l'ombre sous les arbres jouxtant le terrain de pétanque. Pour les randonneurs, nous avons organisé une petite balade autour du village « la Bastide », le Puech Issaly et une douzaine de courageux ont fait le tour, avec une météo fort agréable, la journée a été appréciée de tous.

Le 7 septembre, avec nos amis du club de La Selve, nous étions quarante-quatre en direction de Castelnau Pegayrols. Visite guidée fort intéressante du village, ensuite le repas dans la salle du prieuré. Puis départ vers Monjaux et petit arrêt avec point de vue sur le Viaduc de Millau et puis visite des caves de Roquefort et dégustation.

La dictée des dicos d'or s'est déroulée à La Selve, le 22 septembre, six adhérents de notre club ont participé aux épreuves.

Le 27 novembre, toujours avec nos amis de La Selve, nous étions soixante-huit convives pour partager le repas d'automne préparé par le restaurant Le Selvois à la salle des fêtes de La Selve. Mais vu la reprise de l'épidémie, nous avons pris la décision de le reporter, c'était plus prudent.

Voilà résumé par ces quelques lignes, les maigres activités que nous avons pu maintenir cette année, dans notre petit village.

Espérant nous retrouver dans un contexte plus favorable début janvier, pour notre assemblée générale, mais il est bien difficile pour le moment de fixer une date.

LE BUREAU DU CLUB VOUS SOUHAITE A TOUS DE BONNES FETES DE FIN D'ANNEE ET VOUS PRESENTE SES MEILLEURS VŒUX DE SANTE POUR 2022.





L'ASSOCIATION MELJAC.NET VOUS SOUHAITE UNE BONNE ANNEE 2022

2002 - L'ASSOCIATION MELJAC.NET A 20 ANS - 2022



"L'internet, qu'es aquò?"...sous l'impulsion de Philippe Aubrit, Président-fondateur de l'association, et de quelques uns de ses amis meljacois, on décida à Meljac de répondre à cette question....Le 18 juillet 2001, à l'issue du « repas des amis » organisé par le comité des fêtes, Philippe ouvrait un débat sur cette idée et traçait les grandes lignes d'un « projet internet » pour Meljac et lui trouvait un nom : « MELJAC.NET ». L'association Meljac.Net était alors créée et ses statuts déposés en préfecture de Rodez, le 8 novembre 2001.

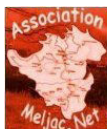
2 priorités pour notre association naissante sont alors décidées :

- mettre en place des séances de formation à l'informatique et au fonctionnement de l'ordinateur. C'est ainsi qu'allèrent se retrouver le 2ème vendredi de chaque mois, dans la salle des associations de la mairie, les adhérents meljac.net, pour se familiariser avec l'internet autour d'un parc d'ordinateurs récupérés auprès de généreux sponsors avant de s'équiper de leur propre machine. Les 1ères séquences démarrent au 1er trimestre 2002.

- ouvrir un site internet, rechercher et créer du contenu pour l'alimenter et le faire vivre: le site ouvre le 8 juin 2002. Il sera "officiellement" inauguré le 25 avril 2003.



.../...



L'ASSOCIATION MELJAC.NET VOUS SOUHAITE UNE BONNE ANNEE 2022

2002 - L'ASSOCIATION MELJAC.NET A 20 ANS - 2022



Le contenu du site lui aussi s'enrichit de nombreux documents et photos (annonces et compte rendus de manifestations à Meljac ou dans les communes alentours, traitements de documents découverts aux archives départementales ou diocésaines de Rodez, photos et vidéos réalisées par meljac.Net ou fournies par nos adhérents, etc...) disponibles dans les différentes rubriques du site (galeries, dossiers, Histoire, Mairie avec cette année les compte rendus des conseils municipaux, Face book Meljac Pointnet avec ses plus de 900 « amis », etc...), sans compter les « photos du jour » et autres « photos de la semaine ».



La rubrique « Généalogie - Etat Civil » à ne pas manquer dans les « DOSSIERS » de Meljac.Net remonte le temps de 1920 à 1855 et propose un « Historique » de 65 années. Nous poursuivons ce travail parfois fort complexe de déchiffrement de notre passé, à la recherche de ceux qui nous ont précédés.

Par ailleurs, la législation interdisant la publication des données qui ont moins de 100 ans, nous ne pourrions publier en 2022 que l'année 1921.



Le dossier « GALERIES » déjà fort de 15 galeries aériennes et de 19 années d'archives soit plus de 11000 photos, s'enrichit au 1er décembre 2021 de 37 nouvelles galeries, soit plus de 700 nouvelles photos :

Nous vous invitons à voir ou revoir ces 37 Galeries Manifestations 2021



- 01.12.2021. Restauration de la Croix du Pont de Gintou
- 13.11.2021. Des Souvenirs de la Grande Guerre 1914-18
- 12.11.2021. Commémoration de l'Armistice de 1918 - Rullac 11 novembre 2021
- 10.11.2021. du Vergnas de Meljac au championnat de France d'équitation-7 novembre 2021
- 01.11.2021. Au cimetière de Meljac à La Toussaint 2021
- 14.10.2021. Travaux estivaux à Meljac: fenaïson, moisson, labours...
- 03.10.2021. Biennale 2021 des verriers à Carmaux
- 16.09.2021. Les Aînés de Meljac-La Selve à Castelnau-Peygrols et Roquefort
- 16.09.2021. A Paris on « emballe » l'Arc de Triomphe
- 05.09.2021. mosaïques de cultures meljacoises vues du drone
- 03.09.2021. « Boulange à Meljac »
- 26.08.2021. Moisson de la moutarde à Meljac
- 21.08.2021. Arts Equestres à Falguières - samedi 21 août
- 20.08.2021. « Le Chat visite le Musée Soulagès »
- 19.08.2021. Le Moulin de Roumégat aujourd'hui - travaux 2021
- 18.08.2021. Moisson à La Bessière de Meljac
- 29.07.2021. Repas champêtre des Aînés Meljacois
- 19.07.2021. Accueil de scouts à Meljac 14-15 juillet 2021

- 19.07.2021. Accueil de scouts à Meljac 14-15 juillet 2021
- 15.07.2021. Soirée estivale à Meljac
- 11.07.2021. messe-pèlerinage à ND du Roc 11.7.2021
- 07.07.2021. Travaux d'enfouissement de la fibre à la Croix de l'Homme Mort
- 05.07.2021. Programme en Pays Ségali du 3 au 17 juillet 2021
- 27.06.2021. « On vote à Meljac » (2ème tour des élections régionales)
- 20.06.2021. « On a voté à Meljac » - 1er tour élections Région et Département
- 07.06.2021. « sortie nature » sur la boucle du Paidol (Meljac, dimanche 6 juin 2021)
- 07.05.2021. « des tours de France » de Meljac.Net...en attendant le prochain...
- 06.05.2021. « Ségali'Mag » n°1. Avril 2021
- 05.05.2021. Fleurs meljacoises du Printemps
- 26.04.2021. « Murs Murs », Le Festival « Street Art » de Decazeville.
- 07.04.2021. « Charte pour la protection de la Biodiversité » - école de Rullac
- 25.03.2021. Les « 1er AVRIL » de Meljac.Net
- 27.02.2021. Pose de nichoirs à l'école communale à Rullac
- 12.02.2021. Pour la StValentin-mariages meljacois ou « apparentés » de 2003 à 2017
- 01.02.2021. L'eau monte en meljacois => inondations...
- 01.02.2021. « méli-mélo de photos » de la Saint Blaise à Meljac de 2002 à 2020
- 24.01.2021. L'HIVER de Géraldine
- 03.01.2021. Tour du lac enneigé de Villefranche de Panat

Pour savoir ce qui va se passer à Meljac et alentours, d'1 clic =>



...et ce qui vient d'être publié sur le site =>



PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 17 juillet 2021
DU BUREAU DE L'ASSOCIATION MELJAC.NET
(enregistrement en préfecture N° W122004562)

Objet : modifications du bureau de l'association

Le nouveau bureau se trouve constitué de 9 membres :

Président – Benoît Baudy (en remplacement d'André Saussol)
Vice-président – Jean-Marie Albinet (en remplacement de Benoît Baudy)
Secrétaire – Nelly Bousquet (reconduite)
Trésorier – Laurent Flottes (reconduit)
Trésorier-adjoint – Yolande Flottes (reconduite)

Membres du bureau : Bernard Azam, Roland Mazars & André Saussol + Karine Dueymes (nouvelle « entrante » au bureau).

Au 1er décembre 2021, l'association Meljac.Net compte 275 adhérents à jour de leur cotisation



SOCIETE DE CHASSE DE MELJAC

Les adhérents de la société de chasse de Meljac remercient tous les membres du Conseil Municipal pour le renouvellement de la subvention accordée à toutes les associations de notre commune.

Cette année, avec la formation d'un piégeur, qui a commencé à avoir d'excellents résultats, les membres de notre association ont porté une attention toute particulière à l'élimination, en partie, d'espèces nuisibles (renards, etc...) qui ont pratiquement éliminé du territoire communal des espèces comme le lièvre, le faisan, le perdreau, etc... Le but de l'association est de rétablir, à terme et durablement, ces espèces sur notre territoire.

Par ailleurs, nous souhaitons à tous les habitants de la commune de passer de très bonnes fêtes de fin d'année.

Les adhérents de l'association
Société de Chasse de Meljac



← Pierrick Baudy, concours de
chasse au chevreuil à Aubin



Carte Nationale d'Identité - CNI

- ☐ Cerfa de demande ou pré-demande sur ants.gouv.fr ou France-Connect (gratuit)
- ☐ CNI périmée (en cas de renouvellement d'une carte plastifiée)
- ☐ Passeport existant (si CNI à renouveler périmée depuis + 5 ans)
- ☐ Permis de conduire nouvelle génération (pour 1^{er} demande ou perte/vol)

- ☐ Copie intégrale de l'acte de naissance (gratuit) de – 3 mois pour :

- une première demande,
- un renouvellement CNI périmée depuis + 5 ans
- renouvellement pour perte ou vol

Sauf si présence d'un passeport valide ou périmé depuis - 5 ans

- ☐ Copie de l'acte de mariage (ou naissance) de – 3 mois pour justifier le nom d'épouse (1^{er} fois uniquement)

- ☐ Copie de l'acte de décès du conjoint pour justifier du veuvage (1^{er} fois uniquement)

- ☐ 1 photo d'identité – 6 mois en couleur et normalisée

- ☐ 1 justificatif de domicile original privé (électricité, téléphone, impôts...) - 1 an

Si l'intéressé est hébergé, (concerne aussi les jeunes domiciliés chez leurs parents) :

1 justificatif de domicile de l'hébergeur + 1 attestation sur l'honneur de l'hébergeur certifiant héberger l'intéressé + original ou copie de la CNI de l'hébergeur

- ☐ Pour porter le nom de l'ex-époux : jugement de divorce le mentionnant ou attestation de l'ex-époux + copie de sa CNI

En cas de perte ou de vol :

- ☐ Le dernier avis d'imposition sur le revenu, (également demandé pour une 1^{er} demande)
- ☐ La déclaration de perte (document à compléter en Mairie du domicile ou sur place) ou déclaration de vol (délivrée par la Gendarmerie ou le Commissariat de police)
- ☐ 1 timbre fiscal de 25 € pour CNI plastifiée uniquement, à acheter en bureau de tabac ou bien dématérialisé sur internet

- ☐ Certificat ou décret de naturalisation

Vérifier sur le site ci-dessous si la commune de naissance est dématérialisée ou pas. Si c'est le cas, pas d'acte de naissance à fournir.
<https://ants.gouv.fr/Les-solutions/COMEDC/Villes-adherentes-a-la-dematerialisation>

Demande de Passeport

- ☐ Cerfa de demande ou pré-demande sur ants.fr ou France-Connect (gratuit)

- ☐ Passeport périmé (en cas de renouvellement)

- ☐ CNI existante si 1^{er} demande ou perte/vol du passeport

- ☐ Permis de conduire nouvelle génération (pour 1^{er} demande si pas de CNI)

- ☐ Copie intégrale de l'acte de naissance (gratuit) – 3 mois pour 1^{er} demande si pas de CNI

- ☐ Copie de l'acte de mariage (ou naissance) – 3 mois pour justifier le nom d'épouse (1^{er} fois uniquement)

- ☐ Copie de l'acte de décès du conjoint pour justifier veuvage (1^{er} fois uniquement)

- ☐ 1 photo d'identité – 6 mois en couleur et normalisée

- ☐ 1 justificatif de domicile original privé (électricité, téléphone, impôts...) - 1 an

Si l'intéressé est hébergé, (concerne aussi les jeunes domiciliés chez leurs parents) :

1 justificatif de domicile de l'hébergeur + 1 attestation sur l'honneur de l'hébergeur certifiant héberger l'intéressé + original ou copie de la CNI de l'hébergeur

- ☐ Pour porter le nom de l'ex-époux : jugement de divorce le mentionnant ou attestation de l'ex-époux + copie de sa CNI

En cas de perte ou de vol :

- ☐ Le dernier avis d'imposition sur le revenu, (également demandé pour une 1^{er} demande si pas de CNI)
- ☐ La déclaration de perte (document à compléter en Mairie du domicile ou sur place) ou déclaration de vol (délivrée par la Gendarmerie ou le Commissariat de police)

- ☐ Certificat ou décret de naturalisation

- ☐ 86 € en timbres fiscaux : pour majeurs
- ☐ 42 € en timbres fiscaux : + 15 ans
- ☐ 17 € en timbres fiscaux : - 15 ans

à acheter en bureau de tabac (L'Embuscade pour REQUISTA) ou bien dématérialisé sur internet (groupé à la pré-demande).

Pour tous les mineurs : ☐ Original de la CNI du parent qui signe l'autorisation

☐ Présence obligatoire du mineur à partir de 12 ans pour les empreintes

Parents divorcés, séparés ou non mariés : ☐ Original ou copie de la CNI des 2 parents

☐ Justificatif domicile 2^{ème} adresse (pour les enfants en garde alternée uniquement)

☐ Jugement de divorce (pour les gardes alternées uniquement – 1^{er} page et pages concernant l'autorité parentale et le domicile principal de l'enfant)

SUR RENDEZ-VOUS OBLIGATOIREMENT - MAIRIE DE REQUISTA - 05 65 74 02 39

MAIRIE DE NAUCELE 05 65 67 82 90

INFOS PRATIQUES

Secrétariat de Mairie

Jours et heures d'ouverture :

Les lundis et jeudis de 13h30 à 16h30

☎ 06.65.46.70.23

mairie.meljac@wanadoo.fr

Salle des fêtes

La réservation de la salle des fêtes se fait au secrétariat de mairie.

- 100€ pour les habitants de la commune
- 200€ pour les particuliers domiciliés hors commune

Médiathèques

Cassagnes-Bégonhès

22 Avenue de Lodève
12120 CASSAGNES-BÉGONHÈS

Tél. : 05 65 74 71 01

Email : bibliotheque.cassagnes@gmail.com

Horaires de septembre 2020 à juin 2021 :

- Mardi 16h à 19h
- Mercredi 9h30-12h30 et 14h30-17h30
- Vendredi 9h30-12h30
- Samedi 10h-12h et 14h30-16h30
- 3^{ème} lundi du mois 10h-12h

Naucelle

Rue de l'Eglise
12800 NAUCELLE

Tél. : 05 65 67 82 95

Email : mailto:mediatheque@naucelle.fr

- Lundi 15h-17h
- Mercredi 9h-12h et 14h-19h
- Vendredi 15h-19h
- Samedi : 9h-12h30 et 14h-19h

Déchetterie de Naucelle

Zone d'Activité de l'Issart

12800 NAUCELLE

Tel : 05.65.72.46.35

Horaires d'ouverture aux publics :

- Lundi : 13h30 à 18h00
- Mercredi : 9h00 à 12h00-13h30 à 18h00
- Vendredi : 13h30 à 18h00
- Samedi : 9h00 à 12h00-13h30 à 18h00

TRANSPORT À LA DEMANDE

Le TAD (Transport à la Demande) est un transport public de proximité. Il vous permet de vous déplacer sans soucis avec une prise en charge près de chez vous. Il est ouvert à tous, vient vous chercher à votre domicile, et fonctionne aux jours et horaires indiqués dans le tableau ci-après.

Sur simple appel au 05 65 73 40 49, obligatoirement la veille du déplacement, le transporteur assurant le TAD prend note de votre inscription. Votre demande de prise en charge est immédiatement validée et confirmée. Le jour venu, le transporteur passe vous prendre et vous ramène à votre domicile. Les horaires, les tarifs et les destinations sont fixes et définis pour chaque déplacement (voir tableau ci-après).

Le TAD est un transport public de proximité ouvert à tout public, du plus jeune au moins jeune.

COMMUNES DE DEPART	DESTINATION	JOUR DE FONCTIONNEMENT	HORAIRES		TARIFS	
			Aller	Retour	Aller simple	Aller/retour
CABANES - CAMJAC - CASTELMARY - CENTRES - CRESPIN - MELJAC - NAUCELLE - QUINS - ST JUST/VIAUR - TAURIAC DE N.	NAUCELLE	MERCREDI - SAMEDI	09H00	11H30	3,7	6,2
	NAUCELLE - GARE - Desserte des trains	LUNDI - MERCREDI - VENDREDI - DIMANCHE	Desserte des trains		4	/
	NAUCELLE - Desserte lignes régulières bus	du LUNDI au VENDREDI	Desserte des bus		4	/
CAMJAC - NAUCELLE - QUINS - TAURIAC DE N.	NAUCELLE	MARDI - JEUDI	14H00	16H00	1 à 4 personnes	6,2
					5 à 8 personnes	5,3
					9 à 23 personnes	4
					au-delà de 23 personnes	2,4
CENTRES - MELJAC	CASSAGNES B.	VENDREDI	09H00	12H00	3,7	6,2

*Pierre Bousquet
et son équipe municipale
vous présente tous leurs*



pour l'année 2022.

